

Compte-rendu du conseil municipal du 19 juillet

2013

Présents : Alain Jaffard, Cathy Blacard, François Folcher, Frédéric Folcher, Maurice Plagnes, Yves-Elie Laurent, Rachel Cayrac, Stéphan Maurin.

Invitée : Sophie Pantel.

Excusés : Delphine Desnaud, Maryse Bres, Albert Douchy.

Secrétaire de séance : Stéphan Maurin.

1) approbation du Conseil Municipal du 14 juin 2013

2) point sur les travaux :

- la rénovation de la cour de l'école a débuté le lundi 8 juillet 2013 avec l'entreprise TPCR. La partie la plus importante qui doit être faite en enrobés a commencé le lundi 28 juillet. Les structures seront posées au mois d'août.

- l'ouverture des plis concernant l'aménagement de l'église a eu lieu le 8 juillet. Les entreprises qui ont répondu au projet n'ont pas pu être départagées. La municipalité a souhaité obtenir plus d'informations concernant les balustrades en fer. Une nouvelle consultation aura lieu en y adjoignant la remise en état de four à pain se situant aux abords de l'église.

- Le Programme Voirie Crédit Globalisé pour l'année 2013 (Grizac et L'Hermet) débutera fin juillet, le restant prévu se fera au mois de septembre.

- La traversée de l'Hôpital prévue au mois d'octobre nécessitera une fermeture de 15 jours de cette voie.

- Le Pont de la Pierre/adduction d'eau potable : la conduite d'eau sera refaite et sera gérée de concert par les entreprises Rouvière et Engelvin.

- Le pilier du cimetière, route de Génolhac, a été fait par l'entreprise Auburtin. La commande du portail suivra.

- Une demande de diagnostic/état des lieux des conduites d'eau par le Cabinet Megret va être réalisée sur le quartier du Chambon.

- Les travaux annexes à la passerelle seront confiés à l'entreprise TPCR pour un montant de 45 777,50 € HT.

- Les travaux du stade ont débuté. Les projecteurs qui ont été livrés devraient être posés durant la fin juillet.

- Les travaux prévus au camping ont tous été réalisés.

- A proximité du pont de Chambon, des plots seront apposés, après la fête votive de telle façon à protéger les habitations et ses abords.

- Pour le bassin de Champlong, les élus rencontreront les familles Malachane et Molines.

- Concernant la STEP (Station d'épuration), les changements d'un multirangeur, d'un programmeur et d'un coffret parafoudre seront opérés pour protéger la sonde UV. Les données seront récupérées par un employé municipal.

- Les travaux du temple touchent à leur fin. Il est constaté que l'imposte côté ouest est en très mauvais état. Le changement de portes et quelques peintures dont le portail d'entrée restent à faire.

3) Compte-rendu du festival des métiers d'art

Josiane Dulac mentionne que ce festival est globalement un succès. Elle propose que soient organisées des réunions, en amont, pour établir des bilans des festivals précédents et d'engager sereinement des perspectives. L'équilibre financier demeure précaire.

4) Organisation de la fête votive :

Les arrêtés d'interdiction de stationnement ont été pris selon les mêmes principes que les années précédentes.

5) Délibérations :

- finances : une délibération est prise par le conseil municipal pour conserver le renouvellement de la ligne de trésorerie.

- crèche : une délibération est adoptée sur le retour à une journée de crèche à Saint Frézal sous réserve que le nombre d'enfants soit égal ou supérieur à 5 conformément aux engagements pris lors du transfert de la journée de Saint Frézal au Pont quand le nombre d'enfants était limité.

- Portail de M. Albaric : le conseil municipal prend une délibération pour faire un recours en justice à l'encontre de M. Albaric compte tenu que la rue où se trouve le portail installé par M. Albaric est classée en voie communale.

6) SPANC : la commune est saisie par le pays Cévennes pour connaître la liste des propriétaires de la commune ayant un assainissement individuel privé.

7) Analyse de Radon : un devis est demandé à trois sociétés par la commune pour réaliser les mesures de concentration en radon à l'école de l'Estournal. Ce devis sera réalisé obligatoirement par un organisme agréé et habilité à procéder aux mesures d'activités volumique du radon dans les lieux ouverts au public.

8) La Poste : le maire a rencontré à leur demande avec les responsables de l'entreprise La Poste au sujet des horaires (réflexions sur les heures et ouvertures) du bureau de poste sur la commune. Il n'est pas prévu de changement (et il n'y en aura pas) sans l'accord de la commune.

9) Parc National des Cévennes :

Tous les élus du Mont Lozère étaient invités, le 16 juillet, à la station du Mont Lozère, par le Directeur du PNC pour « partager et réfléchir à la nouvelle organisation des équipes et au redéploiement des métiers de l'établissement public afin de privilégier la proximité avec le territoire et l'action ». La réunion avait pour but d'informer les élus des décisions de la

direction et du Président de positionner tous les Agents du massif du Mont Lozère dans une seule antenne à Génolhac, dans le Gard, au détriment de la zone cœur habitée située en Lozère : Chadenet, Pont de Montvert, St Etienne du Valdonnez ; la direction et le Président arguant que c'était le mandat donné par le conseil d'administration.

Ainsi, pour la direction et le Président, la proximité avec le cœur, avec ses habitants et les usagers, mesure 112 de la charte, se traduit par le choix d'une commune excentrée qui n'a pas un seul hameau habité à l'année en zone cœur !

Ce regroupement (avec une implantation existante) est officiellement justifié pour un meilleur travail en équipe et pour mieux s'adapter aux baisses d'effectifs, en prévision d'une réduction des moyens de fonctionnement notamment du pool de voitures et une meilleure gestion du patrimoine immobilier. Mais cette réforme, certes votée mais très controversée, aboutit selon le conseil municipal :

- à déshabiller le massif du Mont Lozère, massif le plus concerné par la zone cœur : 364 km² soit 38,8% de cette zone. Le seul massif non doté à ce jour d'un technicien agricole, poste non budgétisé, est encore le Mont Lozère !
- à supprimer purement et simplement l'antenne de St Etienne du Valdonnez,
- à supprimer la présence des Agents sur le Pont de Montvert, St Maurice de Ventalon, Fraissinet de Lozère....
- à supprimer la « police de proximité au profit de la brigade motorisée ».

Après des années de débat autour d'une charte qui devait rapprocher le Parc de ses habitants, qui devait mettre le parc plus près des acteurs du territoire, la réforme proposée balaye ces ambitions et l'esprit souhaité par le conseil d'administration. Puisqu'il ne peut rester qu'une antenne, le conseil municipal estime que son positionnement doit être discuté sur des critères objectifs liés à l'objet premier, à l'essence même de l'établissement public : la protection et la gestion de la zone cœur.

Face aux observations des Elus du massif du Mont Lozère, la seule proposition de la direction du Parc National des Cévennes réside dans une antenne avancée sur le territoire cœur mais sans résidence administrative.

Les élus conviés à cette réunion (hormis ceux de Génolhac et le maire de St André Capcèze) sont partis « écœurés » par un tel désengagement de l'établissement public du Parc et par les propos tenus à leur égard, eux qui ont, jusqu'à présent, joué le jeu de la participation active en travaillant avec les populations et les administrés sur l'élaboration et l'amélioration de la future charte du Parc. Quelle ne fut pas leur surprise de lire dans la presse et dans un courrier, que la réunion du 16 juillet avait abouti à un accord. Manifestement direction et présidence du Parc refusent d'entendre les représentants légitimes de la population.

10) Gendarmerie : la municipalité n'a pas de retour du ministère concernant sa demande sur le projet immobilier de la future gendarmerie qui devrait être implantée à côté de l'école. Les projets immobiliers nationaux sont pour l'instant en attente. Les réponses (arbitrages) sont attendues en septembre 2013.

11) Inauguration des différents travaux réalisés sur la commune : en principe, la date retenue pour inaugurer les différents travaux réalisés sur la commune devrait être le samedi 12 octobre à partir de 14h00 (temple, passerelle, pré Platon, Le Cros, Stade, Ecole, ...)

12) Projet d'aménagement des berges du Tarn : le maire accompagné d'élus rencontreront les riverains le samedi 12 août 2013 à 17h00.

13) Plan Local d'Urbanisme : une réunion publique sur le PLU aura lieu certainement le vendredi 20 septembre 2013 à 18h00.

14) Informations générales : l'ADAPEI (Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés) sollicite des administrateurs et bénévoles pour siéger à leur Conseil d'Administration. Si des personnes volontaires sont intéressées, ne pas hésiter à le faire savoir en mairie.

15) Courriers :

- lettre de M. Douchy pour solliciter un emplacement provisoire pour stocker son bois sur Grizac.

- suite à la réponse de M. Marty au courrier du maire, ce dernier accompagné d'un élu se rendront sur place pour rencontrer la famille.

- lettre de M. De Laubespain où il est demandé de remettre en service le bassin de DFCI situé sur le ruisseau des Forges à son intersection avec la route CD20 (pluies hivernales le remplissent régulièrement de sédiments réduisant son utilité). Ce courrier est transmis aux services compétents à savoir le Conseil Général de La Lozère ainsi qu'au SDIS.

- lettre de M. De Laubespain relatant un problème de pression d'eau à la fontaine du château de Grizac et d'un câble sortant de terre. Des élus iront rencontrer le propriétaire pour clarifier la situation.

- lettre de Mme Carole Chamberland : la mairie fera un courrier à la Trésorerie Générale pour trouver un compromis aux difficultés de cette personne.

- La mairie du Pont de Montvert s'inquiète de l'absence de correspondants dans la presse locale et notamment auprès de Midi-Libre et de La Lozère Nouvelle. Toute personne désireuse de s'investir dans la diffusion d'informations traitant de la commune du Pont de Montvert est la bienvenue. Pour cela, il convient de se manifester en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h40.

ERRATUM : Compte rendu du Conseil municipal du 14 juin 2013.

Le Conseil municipal a eu de multiples retours sur la phrase suivante « Il a été demandé aux agriculteurs concernés par le secteur de procéder à de la fertilisation avec des engrais chimiques et non plus organiques. » et a décidé d'en préciser le sens.

Dans le cadre de la régularisation des captages, il est proposé à deux agriculteurs utilisant des prés en amont du captage de Champlong de Lozère, de réaliser une fertilisation minérale en lieu et place d'une fertilisation organique (au fumier) qui contaminait l'eau du dit captage. Cette contrainte supplémentaire pour les agriculteurs ferait l'objet d'une indemnisation en une fois, versée par la mairie.